

## Règlement du Festival

### Article 1 :

Le Festival National du Film (FNF) est une manifestation à caractère artistique, culturel et promotionnel. Il a pour objectifs de :

- révéler et mettre en valeur la production cinématographique marocaine ;
- favoriser le développement de l'industrie cinématographique nationale ;
- contribuer à la diffusion du film produit ou réalisé par des cinéastes marocains ;
- créer un cadre de rencontre de dialogue et d'échange cinématographiques.

### Article 2 :

Le FNF est organisé par le Centre Cinématographique Marocain en collaboration avec les Chambres professionnelles du secteur cinématographique.

### Article 3 :

La 16<sup>e</sup> édition du FNF se tiendra à Tanger du **20 au 28 février 2015**.

### Article 4 :

Le programme du FNF comprend :

- une section « compétition Longs métrages » ouverte aux films de long métrage, fiction ou documentaire (dans la limite de 2 documentaires au maximum), réalisés par des cinéastes marocains à partir de la dernière édition du FNF.  
Si le nombre de films inscrits dépasse 15, une sélection préalable sera effectuée par le comité d'organisation pour choisir les 15 films de la compétition.  
La date et heure de projection de chaque long métrage en compétition seront arrêtées par tirage au sort.
- une section « compétition Courts métrages » ouverte aux films de court métrage fiction réalisés en 2014 par des cinéastes marocains. Ces courts métrages seront présélectionnés par une autre Commission dans la limite de 15 courts métrages.
- une section « Panorama » regroupant tous les films de long métrage fiction non retenus dans la section « compétition Longs métrages ».
- Des activités cinématographiques et culturelles parallèles.

**Article 5 :**

Les films de **long métrage** seront officiellement candidats lorsque le bulletin d'inscription (disponible sur le site internet du CCM), dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival, **au plus tard le 16 janvier 2015**, à l'adresse suivante : Avenue Al Majd, B.P 421 – Rabat.

Ce bulletin devra obligatoirement être accompagné des documents suivants :

- Un synopsis ou résumé du film en arabe et en français ;
- Tout matériel de promotion (affiches, photos du film, photos du réalisateur et des principaux collaborateurs et interprètes, press-book...) ;
- Une biofilmographie du réalisateur,
- Une fiche technique du film indiquant le scénariste, le directeur de photo, l'ingénieur du son, le monteur, le compositeur de la musique originale, le 1er et le 2ème rôle masculin, le 1er et le 2ème rôle féminin ;
- Les coordonnées de la production.

**Article 6 :**

Les films de **court métrage** seront officiellement candidats lorsque le bulletin d'inscription (disponible sur le site internet du CCM), dûment rempli et signé, sera réceptionné par le secrétariat du Festival, **au plus tard le 16 janvier 2015**, à l'adresse suivante : Quartier Industriel, avenue Al Majd, B.P 421 – Rabat.

Ce bulletin devra être accompagné des documents suivants :

- Un synopsis ou résumé du film en arabe et en français ;
- Tout matériel de promotion (affiches, photos du film, photos du réalisateur et des principaux collaborateurs et interprètes, press-book...) ;
- Une biofilmographie du réalisateur ;
- Les coordonnées de la production.

**Article 7 :**

Les copies de films (Longs métrages et Courts métrages) doivent être déposées au Secrétariat du Festival au plus tard le **16 janvier 2015**, date de rigueur. Elles doivent être en version originale et en format DCP ou 35mm. Les copies des films en version arabe doivent être sous-titrées en français ou en anglais. Les copies des autres films doivent être obligatoirement sous-titrées en arabe.

**Article 8 :**

Une fois inscrit, aucun film, figurant en compétition ou au panorama, ne peut être retiré du programme au cours de la manifestation.

**Article 9 :**

Le Comité d'organisation du FNF désigne :

- A- Un jury national, composé de sept membres pour juger les films de long métrage en compétition et attribuer les prix prévus à l'article 11 du présent règlement, (section A).
- B- Un jury national, composé de cinq membres, pour juger les films de court Métrage en compétition et attribuer les prix prévus à l'article 11 du présent règlement, (section B).

**Article 10 :**

Ne peut faire partie des jurys quiconque est intéressé à la production ou à l'exploitation d'un film en compétition.

**Article 11 :**

Le Jury attribue, dans son Palmarès, les prix suivants :

**A - Compétition de longs métrages :**

1) Le Grand Prix	70.000,00 DH
2) Le Prix spécial du jury	40.000,00 DH
3) Le Prix de la première œuvre	30.000,00 DH
4) Le Prix de la réalisation	20.000,00 DH
5) Prix du scénario	20.000,00 DH
6) Prix du 1er rôle féminin	20.000,00 DH
7) Prix du 1er rôle masculin	20.000,00 DH
8) Prix du 2ème rôle féminin	15.000,00 DH
9) Prix du 2ème rôle masculin	15.000,00 DH
10) Prix de l'image	15.000,00 DH
11) Prix du son	15.000,00 DH
12) Prix du montage	15.000,00 DH
13) Prix de la musique originale	15.000,00 DH

**B - Compétition de courts métrages :**

1) Le Grand Prix	30.000,00 DH
2) Prix spécial du jury	20.000,00 DH
3) Prix du scénario	10.000,00 DH

**C - Mentions :**

Des mentions peuvent être décernées par les jurys du Festival.

**D- les jurys ne délivrent pas de prix ex aequo**

NB : Le Grand Prix est attribué à la Société de Production ayant présenté le film au festival aussi bien pour le Long que pour le Court métrage.

**Article 12 :**

L'Association Marocaine des Critiques de Cinéma attribue le prix de la critique.

**Article 13 :**

Tout cas non prévu par le présent règlement reste du ressort des organisateurs.

**Article 14 :**

La participation au Festival National du Film implique l'adhésion au présent règlement.

**Contact : Secrétariat du Festival**

Centre Cinématographique Marocain  
Avenue El Majd - BP : 421 Rabat - Maroc  
Tél. : + 212 (0) 537 289 200 (L.G)  
Fax: + 212 (0) 537 798 105 / 08  
Site web: [www.ccm.ma/fnf16](http://www.ccm.ma/fnf16)  
E-mail : [ccm@menara.ma](mailto:ccm@menara.ma)

oooooooooooooooooooo